



Intitulé : Utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires, dans la catégorie « **Opérateur** » - **Certiphyto**

Objectifs pédagogiques : Déterminer et analyser les risques liés aux produits phytosanitaires. Mettre en place les mesures correctives et diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires.

Public : utilisateurs de produits de protection des plantes selon les consignes données en agriculture, collectivité et espaces verts.

Pré-requis : aucun.

Plan de formation

Thème I: réglementation et sécurité environnementale (3heures)

Objectifs pédagogiques : Définir le cadre réglementaire de l'utilisation des produits phytosanitaires. Déterminer et analyser les situations exposantes des produits phytosanitaires sur l'environnement. Mettre en place des solutions pour réduire l'impact des produits sur l'environnement.

Thème II: santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public (7 heures)

Objectifs pédagogiques : Déterminer et analyser les situations exposantes des produits phytosanitaires sur la santé. Mettre en place des solutions pour réduire l'exposition sur la santé de l'opérateur et des tiers.

Thème III: réduction de l'usage, méthodes alternatives (3heures)

Objectifs pédagogiques : Evaluer un produit (dangerosité, efficacité, contraintes et avantages). Choisir les stratégies de protection des plantes en fonction des situations. Concevoir des stratégies de protection des plantes mixant : le choix des produits, la réduction d'usage et les techniques alternatives.

Vérification des connaissances – 20 questions. (1heure).

Organisation et fonctionnement de la formation :

Durée : 2 jours soit 14h

Rythme : formation en continu

Mode d'organisation pédagogique : inter ou intra-entreprise. Sur centre de formation ou sur site client. Formation présentielle, feuille d'émargement par demi-journée.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en oeuvre :

Méthodes pédagogiques : les méthodes pédagogiques utilisées sont variées : magistrale, interrogative et active. La formation est participative en lien avec les expériences et les pratiques des participants. Les apports sont théoriques et pratiques. Des diaporamas et des films illustrent la formation. Un document de synthèse est donné à chaque stagiaire en fin de stage.

Moyens d'encadrement : un conseiller en sécurité des utilisateurs de produits phytosanitaires, environnement et protection sanitaire des espaces verts.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats :

Suivi de l'exécution : Feuilles de présence signées des stagiaires et du formateur par demi-journée et attestation d'assiduité individuelle.

Appréciation des résultats

L'évaluation des connaissances du stagiaire est faite en amont lors d'un tour de table. L'évaluation des acquis pendant la formation se fait par un Q.C.M. sur support informatique à chaque fin de module et à la fin de la formation. La note attendue est de 12 /20. En cas d'échec, le stagiaire suivra une formation complémentaire. En cas de réussite, le stagiaire aura une attestation servant à la délivrance par la DRAAF du certificat individuel.

L'évaluation de la satisfaction est réalisée en fin de stage afin d'obtenir un premier niveau d'appréciation sur le contenu, les conditions et le déroulement de la formation.

Deux évaluations « à froid » sont réalisées sur les impacts de la formation sur l'entreprise. Une est à destination du stagiaire et l'autre du commanditaire de la formation.